

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-dixième session**

Bangkok, 4-8 août 2014 (Phase II)

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil**subsidaire de la Commission, y compris****les activités des institutions régionales:****Activités sous-régionales pour le développement****Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa huitième session*****Résumé*

À sa huitième session, le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) a noté avec satisfaction les résultats du Forum économique du SPECA intitulé « Développement inclusif et durable par la coopération régionale », qui s'est tenu à Almaty (Kazakhstan), du 19 au 21 novembre 2013. Il a reconnu qu'il importait de renforcer la coopération régionale pour la pleine mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et a exprimé son appui à l'inclusion des priorités de développement des pays du SPECA dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Conseil d'administration a approuvé la Déclaration conjointe du Forum économique 2013 du SPECA.

Le Conseil a approuvé les rapports sur les activités menées par les groupes de travail chargés des projets du SPECA et a noté avec satisfaction le travail qu'ils avaient accompli depuis sa dernière session. Il s'est déclaré satisfait du large éventail d'activités menées par le SPECA et de la stabilité des fonds extrabudgétaires reçus par les projets du SPECA. Le Conseil a adopté le Plan de travail du SPECA pour 2014-2015 et a invité les organismes et programmes des Nations Unies pertinents ainsi que la communauté des donateurs à participer activement à la mise en œuvre et au financement des projets figurant dans le plan de travail.

Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités entreprises par le Bureau commun CESAP-CEE pour le SPECA. Il a recommandé de renforcer encore le rôle du Bureau dans la mise en œuvre des projets au sein du SPECA.

Le Conseil a noté avec satisfaction le rapport sur la coopération entre le SPECA et les organisations et institutions régionales et a prôné la poursuite du renforcement de la coordination et de la coopération avec les organisations partenaires et les donateurs dans des domaines stratégiques de coopération régionale.

Le Conseil d'administration a salué le rapport sur les consultations des secrétaires exécutifs de la CESAP et de la CEE avec les gouvernements des pays du SPECA sur les propositions visant à la poursuite du renforcement du SPECA. Il a adopté les propositions et invité les deux commissions régionales à soutenir activement leur mise en œuvre par les pays du SPECA.

* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive du présent document est liée à la nécessité de tenir plusieurs séries de consultations informelles avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Président du SPECA avant de mettre au point la version définitive du rapport.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Décisions	3
II. Introduction	5
III. Participants	5
IV. Ouverture de la session.....	5
V. Adoption de l'ordre du jour	6
VI. Résultats du Forum économique 2013 du SPECA « Développement inclusif et durable par la coopération régionale »	7
VII. Activités du SPECA depuis la dernière session du Conseil d'administration	7
VIII. Adoption du plan de travail du SPECA pour 2014-2015	7
IX. Approbation du mandat du Groupe de travail sur les projets relatifs au commerce	8
X. Exposé sur les consultations des secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP dans les capitales des pays du SPECA sur les « propositions visant à la poursuite du renforcement du SPECA »	8
XI. Rapport sur les activités entreprises par le Bureau commun CESAP-CEE pour le SPECA depuis la dernière session du Conseil d'administration	9
XII. Coopération entre le SPECA et les organisations et institutions régionales.....	10
XIII. Élection du prochain Président (pays) du SPECA.....	11
XIV. Questions diverses, y compris la date et le lieu du Forum économique 2014 du SPECA et de la neuvième session du Conseil d'administration du SPECA.....	11
XV. Adoption des conclusions et décisions	11
XVI. Clôture de la session	11

I. Décisions

Décision 1 (SPECA/GC/Dec/2013/1)

Le Conseil d'administration note avec satisfaction les résultats du Forum économique du SPECA intitulé « Développement inclusif et durable par la coopération régionale », qui s'est tenu à Almaty (Kazakhstan), du 19 au 21 novembre 2013. Il reconnaît qu'il importe de renforcer la coopération régionale pour la pleine mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable¹. Il appuie l'inclusion des priorités de développement des pays du SPECA dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Conseil d'administration approuve la Déclaration conjointe du Forum économique 2013 du SPECA.

Décision 2 (SPECA/GC/Dec/2013/2)

Le Conseil d'administration approuve les rapports sur les activités menées par les groupes de travail chargés des projets du SPECA et note avec satisfaction le travail qu'ils ont accompli depuis sa dernière session. Il se déclare satisfait du large éventail d'activités menées par le SPECA et de la stabilité des fonds extrabudgétaires reçus par les projets du SPECA.

Décision 3 (SPECA/GC/Dec/2013/3)

Le Conseil d'administration adopte le plan de travail du SPECA pour 2014-2015 tel que présenté par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Il invite les organismes et programmes des Nations Unies pertinents ainsi que la communauté des donateurs à participer activement à la mise en œuvre et au financement des projets figurant dans le plan de travail.

Décision 4 (SPECA/GC/Dec/2013/4)

Le Conseil d'administration approuve le mandat du Groupe de travail sur les projets relatifs au commerce. Il exprime l'espoir que ce mandat permettra de contribuer à la poursuite de la gestion efficace et des activités hautement qualifiées du Groupe de travail sur ces projets.

Décision 5 (SPECA/GC/Dec/2013/5)

Le Conseil d'administration salue le rapport sur les consultations des secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP avec les gouvernements des pays du SPECA sur les propositions visant à la poursuite du renforcement du SPECA. Il adopte les propositions et invite les deux commissions régionales à soutenir activement leur mise en œuvre par les pays du SPECA.

Décision 6 (SPECA/GC/Dec/2013/6)

Le Conseil d'administration approuve le mandat du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Il est persuadé que ce mandat constituera une base solide pour une gouvernance et une mise en œuvre efficaces du Programme.

¹ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

Décision 7 (SPECA/GC/Dec/2013/7)

Le Conseil d'administration prend note avec satisfaction du rapport sur les activités entreprises par le Bureau commun CESAP-CEE pour le SPECA et recommande de renforcer encore le rôle du Bureau dans la mise en œuvre des projets au sein du SPECA.

Décision 8 (SPECA/GC/Dec/2013/8)

Le Conseil d'administration note avec satisfaction le rapport sur la coopération entre le SPECA et les organisations et institutions régionales. Il prône la poursuite du renforcement de la coordination et de la coopération avec les organisations partenaires et les donateurs dans des domaines stratégiques de coopération régionale.

Décision 9 (SPECA/GC/Dec/2013/9)

Le Conseil d'administration exprime sa profonde reconnaissance au Gouvernement kazakh pour les activités qu'il a menées en tant que pays assurant la présidence du SPECA au cours de la période 2012-2013.

Décision 10 (SPECA/GC/Dec/2013/10)

Le Conseil d'administration se félicite de l'offre faite par le Gouvernement afghan d'assurer la présidence du SPECA à compter du 23 novembre 2013. Il élit l'Afghanistan comme le pays chargé de la présidence pour la période 2013-2014.

Décision 11 (SPECA/GC/Dec/2013/11)

Le Conseil d'administration prend note avec satisfaction de l'offre faite par le Gouvernement turkmène d'assister le Gouvernement afghan dans l'exercice de ses fonctions en tant que pays assurant la présidence du SPECA.

Décision 12 (SPECA/GC/Dec/2013/12)

La date et le lieu du Forum économique du SPECA et de la neuvième session du Conseil d'administration seront arrêtés à l'issue de consultations menées par la voie diplomatique.

Décision 13 (SPECA/GC/Dec/2013/13)

Le Conseil d'administration exprime sa profonde reconnaissance au Gouvernement kazakh pour son excellente organisation et l'accueil réservé aux participants au Forum économique 2013 du SPECA et à la huitième session du Conseil d'administration du SPECA.

Décision 14 (SPECA/GC/Dec/2013/14)

Le Conseil d'administration exprime sa profonde gratitude aux secrétariats de la CEE et de la CESAP, ainsi qu'à leurs Secrétaires exécutifs, pour les efforts qu'ils ont entrepris dans l'organisation de ces manifestations annuelles importantes, et les remercie tout particulièrement pour leurs activités visant à renforcer le SPECA et pour leur soutien sans faille à la mise en œuvre du Programme. Le Conseil d'administration adresse aussi ses meilleurs vœux à la Secrétaire exécutive de la CESAP à l'occasion de son changement d'affectation pour de nouvelles responsabilités.

II. Introduction

1. La huitième session du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale s'est tenue à Almaty (Kazakhstan), le 22 novembre 2013.

III. Participants

2. Ont participé à la session des représentants de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, ainsi que le Secrétaire exécutif de la CEE, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE, le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP, le Chef du Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et un représentant du Bureau commun CESAP-CEE pour le SPECA. Des représentants d'autres États membres des Nations Unies, de l'Union européenne, d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et régionales, ainsi que des membres du monde universitaire et du secteur privé y ont aussi participé en qualité d'observateurs.

IV. Ouverture de la session

3. M. Timur Zhaksylykov, Vice-Ministre de l'économie et de la planification budgétaire de la République du Kazakhstan a assuré la présidence de la session.

4. Dans son allocution d'ouverture, le Président a souligné l'importance de la session en cours, qui avait pour objet l'examen des propositions sur la poursuite du renforcement du SPECA. Ces propositions étaient susceptibles d'améliorer la gouvernance du Programme, de rationaliser ses méthodes de travail et d'accroître son efficacité.

5. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CEE a fait valoir que les projets mis en œuvre dans le cadre du SPECA s'étaient multipliés depuis que la réforme de 2005 avait été mise en place, mais que l'augmentation du nombre d'activités ne parvenait pas à suivre l'augmentation de la demande. Lors des récentes sessions du Conseil d'administration, les gouvernements des pays du SPECA avaient continué de demander instamment aux deux commissions régionales de fournir des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des projets. Comme la CEE et la CESAP elles-mêmes ne faisaient pas partie des donateurs, il fallait mobiliser des ressources extrabudgétaires grâce à un effort conjoint des pays participants et des deux commissions régionales. Une série de propositions sur la poursuite du renforcement du SPECA a été présentée au Conseil d'administration à sa septième session, qui s'est tenue à Bangkok le 28 novembre 2012. Le Secrétaire exécutif de la CEE a indiqué que, depuis lors, il s'était rendu en mission dans plusieurs pays du SPECA, dont le Kazakhstan, où il s'est rendu avec la Secrétaire exécutive de la CESAP afin d'examiner ces propositions. Dans l'ensemble, les réactions des responsables au plus haut niveau de la prise des décisions dans ces pays ont été positives et encourageantes, nouvelle preuve de l'importance du Programme.

6. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a insisté sur le fait que le renforcement du SPECA restait l'un des points les plus importants de l'ordre du jour. Le fait que le Conseil d'administration ait approuvé à sa huitième session les propositions visant à renforcer le SPECA accentuerait la pertinence du Programme, permettrait aux pays participants d'adhérer davantage à ce dernier et de jouer un plus grand rôle dans sa gouvernance, et aussi de mieux

l'aligner avec les objectifs du développement inclusif résilient et durable. Le Secrétaire exécutif adjoint a également présenté les quatre volets du programme de renforcement du SPECA, à savoir: a) le mandat le SPECA, qui définirait plus précisément la composition et la mission des différentes structures du Programme – le Conseil d'administration, le Forum économique et les groupes de travail sur les projets – et clarifierait les règles régissant la prise de décisions, les procédures pour l'adoption des plans de travail et la publication des rapports d'activité des groupes de travail sur les projets, ainsi que l'élection et le mandat du pays assurant la présidence, sans oublier le rôle des coordonnateurs nationaux; b) le renforcement des activités du Programme par une adhésion accrue à son égard, puisque jusqu'à présent, il avait été surtout piloté par les Nations Unies; c) la mise en valeur d'intérêts communs dans des domaines où il devrait jouer un rôle plus actif quant à l'élaboration d'intérêts, de projets et de programmes d'action communs permettant de renforcer la coopération et l'intégration entre les pays participants, mais aussi à l'intérieur des sous-régions et entre celles-ci; et d) l'établissement d'une coopération plus étroite entre le SPECA et les autres partenaires, y compris les organismes des Nations Unies, les autres organisations internationales et les institutions multilatérales de développement. Le Secrétaire exécutif adjoint a aussi souligné le rôle important que le SPECA pourrait jouer en améliorant la coordination entre les initiatives entreprises par la sous-région de l'Asie centrale pour mettre en œuvre les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et en aidant les États membres dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

7. Dans leurs allocutions d'ouverture, les représentants des pays participants ont salué les efforts menés par les deux commissions régionales pour poursuivre le renforcement du SPECA et impliquer le Programme dans la mise en œuvre à l'échelon régional des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

V. Adoption de l'ordre du jour

8. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session;
 2. Adoption de l'ordre du jour;
 3. Résultats du Forum économique 2013 du SPECA « Développement inclusif et durable par la coopération régionale »;
 4. Activités du SPECA depuis la dernière session du Conseil d'administration;
 5. Adoption du plan de travail du SPECA pour 2014-2015;
 6. Approbation du mandat du Groupe de travail sur les projets relatifs au commerce;
 7. Exposé sur les consultations des secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP dans les capitales des pays du SPECA sur les « propositions visant à la poursuite du renforcement du SPECA », présentées à la septième session du Conseil d'administration;
 8. Rapport sur les activités entreprises par le Bureau commun CESAP-CEE pour le SPECA depuis la dernière session du Conseil d'administration;

9. Coopération entre le SPECA et les organisations et institutions régionales;
10. Élection du prochain Président (pays) du SPECA;
11. Questions diverses, y compris la date et le lieu du Forum économique 2014 du SPECA et de la neuvième session du Conseil d'administration du SPECA;
12. Adoption des conclusions et décisions;
13. Clôture de la session.

VI. Résultats du Forum économique 2013 du SPECA « Développement inclusif et durable par la coopération régionale »

9. Le Président a présenté la Déclaration conjointe du Forum économique 2013 du SPECA. Les représentants des pays du SPECA ont noté avec satisfaction les résultats du Forum économique et constaté l'importance du renforcement de la coopération régionale pour la pleine mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

VII. Activités du SPECA depuis la dernière session du Conseil d'administration

10. Le Coordonnateur adjoint du SPECA à la CEE a informé les participants des activités menées par les groupes de travail sur les projets du SPECA depuis la dernière session du Conseil d'administration. Tout en mettant l'accent sur les résultats impressionnants et la stabilité de la mise en œuvre des projets dans le cadre du SPECA, il a indiqué qu'une augmentation du nombre de projets et du volume de ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets nécessiterait de la part des gouvernements des pays participants et des deux commissions régionales des efforts supplémentaires pour mobiliser un surcroît de ressources extrabudgétaires.

VIII. Adoption du plan de travail du SPECA pour 2014-2015

11. Le Chef adjoint du Bureau commun CESAP-CEE pour le SPECA a présenté le projet de plan de travail pour 2014-2015.

12. Au cours des débats, un représentant a soulevé des objections au sujet des projets mis en œuvre dans le cadre du SPECA qui ne concernaient pas les sept pays participants au Programme. Il a proposé qu'à l'avenir, tous les projets du SPECA concernent l'ensemble des pays participants. La majorité des représentants des pays du SPECA ont estimé qu'il fallait continuer d'inclure dans le plan de travail les projets qui ne concernaient qu'une partie de la région du SPECA, c'est-à-dire ceux qui n'intéressaient pas l'ensemble des sept pays participants. On a fait observer que certains problèmes, comme la catastrophe écologique liée à la disparition progressive de la mer d'Aral, ne concernaient pas directement les sept pays du SPECA. Il n'y avait donc aucune raison de ne pas inclure des projets portant sur des questions de cet ordre dans le plan de travail, étant donné qu'ils visaient à répondre aux besoins de plusieurs pays participants et que les solutions à apporter à ces problèmes nécessitaient une coopération régionale.

13. Les membres du Conseil d'administration n'ont soulevé aucune objection à l'adoption du Plan de travail du SPECA pour 2014-2015.

IX. Approbation du mandat du Groupe de travail sur les projets relatifs au commerce

14. Le Directeur de la Division de la coopération économique, du commerce et de l'aménagement du territoire de la CEE a présenté le projet de mandat du Groupe de travail sur les projets relatifs au commerce.

15. Les membres du Conseil d'administration n'ont soulevé aucune objection à l'adoption du mandat du Groupe de travail sur les projets relatifs au commerce.

X. Exposé sur les consultations des secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP dans les capitales des pays du SPECA sur les « propositions visant à la poursuite du renforcement du SPECA »

16. Le Secrétaire exécutif de la CEE a informé des consultations avec le Gouvernement kazakh, tenues conjointement avec la Secrétaire exécutive de la CESAP, ainsi que des visites officielles qu'il a faites au Kirghizistan, Tadjikistan et Turkménistan afin d'examiner les propositions visant à poursuivre le renforcement du SPECA. À Bichkek, il s'est entretenu avec le Premier Ministre Jantoro Satybaldyev. À Douchanbé, il a été reçu par le Président Emomali Rahmon et, à Achgabat, par le Président Gurbanguly Berdimuhamedov. Il s'est également entretenu avec les ministres des affaires étrangères du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, avec lesquels il a eu des discussions plus approfondies.

17. Au cours de ces consultations, les dirigeants et décideurs de haut niveau ont souligné l'importance du SPECA et son rôle dans le renforcement de la coopération régionale. Ils se sont dits favorables à l'orientation principale des propositions, à savoir une participation plus active des gouvernements des pays du SPECA à la gestion du Programme, lequel devrait mieux répondre aux besoins des pays participants et inclure un plus grand nombre de projets à mettre en œuvre dans les domaines de la coopération régionale et qui pourraient avoir un effet considérable.

18. Après avoir achevé la première série de visites, le Secrétaire exécutif a souligné que les propositions visant à la poursuite du renforcement du SPECA répondaient aux besoins et suggestions formulés par ses homologues lors de ces consultations. Il a estimé que leur adoption et leur mise en œuvre pourraient améliorer sensiblement l'efficacité du Programme.

19. Il a passé en revue les principaux domaines du SPECA que ces propositions allaient permettre de renforcer:

a) L'adoption du mandat du SPECA définirait précisément la composition et la mission des divers organes relevant du Programme, notamment les règles régissant la prise de décisions et le rôle des coordonnateurs nationaux du SPECA. Ainsi, 15 ans après sa création, le SPECA serait en mesure de fonctionner sur la base de règles convenues et bien définies;

b) En invitant les pays participants à fournir un appui financier et en nature, sous la forme, par exemple, d'installations de conférence et de services d'interprétation pour les activités du SPECA, les propositions permettraient aux pays de s'approprier davantage le Programme;

c) Le rôle plus actif joué par les pays du SPECA s'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets garantirait que les projets mis sur pied dans le cadre du SPECA reflètent bien les besoins et les demandes des pays participants. Il faciliterait également la mobilisation de fonds en persuadant les donateurs que les projets du SPECA répondent réellement à une demande.

20. Les récentes consultations tenues dans les capitales des pays membres du SPECA ont démontré de manière convaincante l'importance de contacts de haut niveau réguliers entre les gouvernements des pays du SPECA et la direction des deux commissions régionales chargées d'appuyer le Programme, ainsi qu'avec les autres organismes des Nations Unies. Ces consultations ont, d'une part, fourni des conseils d'experts aux commissions régionales sur les besoins des pays du SPECA et, d'autre part, permis de stimuler encore la volonté politique en faveur du renforcement de la coopération régionale.

21. Le Conseil d'administration a adopté les propositions sur la poursuite du renforcement du SPECA et le mandat de ce dernier.

XI. Rapport sur les activités entreprises par le Bureau commun CESAP-CEE pour le SPECA depuis la dernière session du Conseil d'administration

22. Le Chef du Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et du Bureau commun CESAP-CEE pour le SPECA a informé des activités menées par ce dernier Bureau depuis la septième session du Conseil d'administration, qui s'est tenue à Bangkok le 28 novembre 2012.

23. Il a indiqué que le Bureau avait dirigé les préparatifs du Forum économique 2012 du SPECA, qui s'était tenu à Bangkok les 27 et 28 novembre, et de la septième session du Conseil d'administration du SPECA, et avait activement appuyé les manifestations organisées par le SPECA en 2013. De plus, durant toute l'année 2013, le Bureau avait apporté son appui aux réunions des groupes de travail du SPECA sur les projets relatifs au transport et au franchissement des frontières, au commerce, à l'eau et aux ressources énergétiques ainsi qu'au développement fondé sur le savoir.

24. Outre les activités en rapport avec le SPECA, les activités principales du Bureau, en 2013, ont concerné le renforcement du développement inclusif et durable, l'accroissement de la résilience en matière d'environnement, la technologie et les changements climatiques, la gestion de l'eau et les sources d'énergie, ainsi que la connectivité dans les domaines du commerce, du transport et des technologies de l'information et de la communication. Ces activités avaient notamment pris les formes suivantes: une table ronde de haut niveau lors du sixième Forum économique d'Astana (Astana, 22-24 mai); le Forum sous-régional de la jeunesse sur la mise en œuvre des résultats de Rio+20 (Vladivostok (Fédération de Russie), 19-21 août); la concertation politique de haut niveau sur le thème « Politiques macroéconomiques au service d'une croissance durable et résiliente en Asie du Nord et en Asie centrale » (Almaty (Kazakhstan), 27-28 août); des consultations nationales au Kazakhstan sur le programme de développement pour l'après-2015; le Forum Asie-Pacifique de l'énergie (Vladivostok (Fédération de Russie), 27-30 mai); les séminaires sous-régionaux sur l'énergie et l'eau en Asie du Nord et en Asie centrale; et l'Examen régional final du Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral (Vientiane, 5-7 mars).

25. Les représentants ont également été informés des activités du Bureau sur certains projets: le projet intitulé « Resserrement des liens de coopération pour réduire les risques de catastrophe en Asie du Nord et en Asie centrale » qui a été mis en œuvre en 2013; le projet en cours intitulé « Resserrement des liens économiques entre l’Afghanistan et l’Asie centrale »; et un nouveau projet sur l’évaluation de la sécurité des petits barrages en Asie centrale.

XII. Coopération entre le SPECA et les organisations et institutions régionales

26. Le Secrétaire exécutif de la CEE a présenté un rapport sur les activités de coopération menées entre le SPECA et les autres organisations régionales depuis la septième session du Conseil d’administration.

27. Il a souligné que l’adoption du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L’avenir que nous voulons », avait considérablement favorisé la poursuite de la coopération entre la CEE, la CESAP et le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), ce dernier jouant un rôle important dans la mise en œuvre des résultats. Parallèlement, dans le document final, des tâches importantes avaient été confiées aux commissions régionales, en particulier concernant l’action à mener pour dynamiser la coopération régionale. La CEE et le PNUE appuyaient conjointement les efforts déployés pour renforcer la Commission interétatique pour le développement durable, qui était chargée de jouer un rôle central dans la mise en œuvre des résultats à l’échelon régional. À la lumière du résultat des discussions tenues lors du Segment de haut niveau du Forum économique 2013 du SPECA sur les aspects régionaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l’après-2015, la CEE, la CESAP et le PNUE devraient continuer de collaborer de manière étroite et approfondie.

28. Par l’intermédiaire de ses divers groupes de travail sur les projets, le SPECA a travaillé en étroite collaboration avec un grand nombre de partenaires et de donateurs, dont l’Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l’Allemagne, la Fédération de Russie, la Finlande, Israël, le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la Norvège, la République tchèque, la Suède, la Suisse, la Turquie, ainsi que la Banque asiatique de développement, la Banque eurasiennne de développement, la Banque islamique de développement, la Banque mondiale, le Centre du commerce international, la Commission économique eurasiennne, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Fonds pour l’environnement mondial, l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l’Organisation internationale du Travail, l’Organisation mondiale du commerce, l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l’Union européenne.

29. La CEE a continué de collaborer étroitement avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d’Aral, une des plus importantes organisations régionales d’Asie centrale. Suite à la rotation de la présidence – le Kazakhstan ayant laissé place à l’Ouzbékistan –, on a convenu d’un nouveau programme de travail après examen. Il avait pour objet l’appui à la mise en œuvre du troisième Programme en faveur de la mer d’Aral, par une coordination intensive avec les donateurs, la poursuite de la consolidation du cadre institutionnel et juridique du Fonds international pour le sauvetage de la mer d’Aral, et le renforcement des capacités dans le domaine du droit international de l’eau et de la sécurité des barrages. La collaboration avec le Centre régional pour l’environnement en Asie centrale devrait s’intensifier

encore, avec l'éventuelle poursuite des activités menées dans le domaine de la qualité de l'eau.

XIII. Élection du prochain Président (pays) du SPECA

30. Le Conseil d'administration a élu l'Afghanistan en tant que prochain pays chargé de la présidence du SPECA pour la période 2013-2014.

XIV. Questions diverses, y compris la date et le lieu du Forum économique 2014 du SPECA et de la neuvième session du Conseil d'administration du SPECA

31. Les participants ont pris note de la déclaration faite par le représentant de l'Afghanistan selon laquelle la date et le lieu du Forum économique 2014 du SPECA et de la neuvième session du Conseil d'administration du SPECA seraient communiqués aux gouvernements des pays participants par la voie diplomatique.

XV. Adoption des conclusions et décisions

32. Le Conseil d'administration a adopté 14 décisions. Conformément à la pratique établie et en l'absence d'objections, elles entreront en vigueur dans un délai de 30 jours.

XVI. Clôture de la session

33. Le Président a clos la huitième session du Conseil d'administration du SPECA.
